

INFORMATION A LA POPULATION

**En application de l'article R.2121-10 du Code Général des
Collectivités Territoriales,**

**Le Maire informe les habitants que le recueil n°93
des actes administratifs de la Commune
(deuxième trimestre 2022) est à la disposition du
public, pour consultation, auprès de la Direction
Générale, en l'Hôtel de Ville.**

**Il est également disponible à la vente au prix de
50 euros.**

Renseignements : 01 30 69 17 56 (Instances Municipales)

Fait à Trappes, le - 6 JUIL. 2022

Ali RABEH
Maire de Trappes



Trappes, La Ville solidaire !